



La CGT n'a pas sa main greffée à un stylo, elle donne la main et la parole aux salarié.e.s et à ses syndicats !

La CGT SIGNE après consultation de ses bases !

Après consultation et avis rendu de ses syndicats, la CGT apposera sa signature sur le protocole d'« Extension du Complément de Traitement Indiciaire (CTI) aux établissements sociaux et médico-sociaux rattachés à un établissement public de santé ou rattachés à un EHPAD de la Fonction Publique Hospitalière ».

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale aurait pu se contenter de laisser FO, la CFDT et l'UNSA signer cet accord. La représentativité cumulée de ces 3 organisations syndicales suffit à rendre l'accord proposé par la mission Lafourcade et le gouvernement majoritaire pour une application pour les personnels concernés. Mais il n'est pas question pour notre organisation de se retrancher derrière la première consultation de ses syndicats faite à l'époque sur un protocole d'accord touchant l'ensemble des personnels des différents secteurs qui n'est pas de même nature que celui d'aujourd'hui.

Le président nous l'avait dit : nous sommes en guerre ! Reste à savoir quel est l'ennemi ! Il est inadmissible que les professionnel.le.s soient obligé.e.s de lutter constamment pour obtenir ce qui devrait leur être dû : les 183 euros, le respect de leur temps de congés et de repos, la reconnaissance salariale, de meilleures conditions de travail, notamment par des embauches substantielles...

Il n'est pas envisageable de laisser les seules autres organisations syndicales continuer à engranger le fruit du travail revendicatif de la CGT et les luttes menées avec les salarié.e.s de ce secteur depuis des mois qui ont pesé dans l'accélération de l'extension du CTI aux personnels des établissements concernés. En effet, les organisations syndicales signataires du premier

protocole, malgré leur promesse, n'ont pas réussi à obtenir du gouvernement des avancées dans le cadre du comité de suivi du premier protocole et surtout des groupes de travail issus de celui-ci dont elles font partie intégrante. Pire, elles continuent à s'évertuer à évincer la CGT de ceux-ci.

C'est bien le résultat des mobilisations et de la colère des salarié.e.s accompagné.e.s par la CGT qui a pesé et obligé le gouvernement à ouvrir le débat de l'extension aux exclu.e.s des 183 euros.

La Mission Lafourcade ne devait au départ que se pencher sur les difficultés des métiers en tension !

La CGT reste totalement impliquée pour continuer et impulser le combat des semaines à venir pour l'extension du CTI et faire avancer des mesures salariales pour l'ensemble des professionnel.le.s dans nos différents secteurs. La CGT continuera d'instaurer le rapport de force nécessaire pour faire entendre les légitimes revendications des personnels, qui pour certains sont toujours et encore les grand.e.s exclu.e.s des 183 euros.

D'inacceptables injustices et inégalités persistent puisque les salarié.e.s des établissements autonomes de la FPH ne sont pas concerné.e.s. La CGT a obtenu la garantie de négociations futures qui doivent s'ouvrir dès le 1^{er} mars. Pour les établissements du médico-social et du social associatif privé, les réunions, dites de « négociation » sur l'extension du CTI se sont arrêtées brutalement, faute de volonté du gouvernement de régler urgemment cette question. Et cela bien que la CGT et les autres organisations syndicales et patronales réclament cette extension de manière unanime. Nous devons exiger la réouverture de ces négociations.

La CGT se mobilisera avec ses syndicats et les salarié.e.s et appellera les autres organisations syndicales à les rejoindre pour construire des modes d'actions et peser jusqu'à l'obtention du CTI pour toutes et tous.



Toutes et tous mobilisé.e.s le 8 mars et le 15 mars pour gagner en égalité !